



ARRÊTÉ DE CIRCULATION RÉALISATION BRANCHEMENT ENEDIS – LA PIERRE BLANCHE

La Mairie de Remouillé,

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

VU le code de la route et notamment les articles L 411.8, R 411.25 à R 417.28,

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU la demande formulée par l'entreprise SPIE Citynetwork le Bignon.

CONSIDÉRANT que, dans le cadre des travaux de réalisation d'un branchement pour le compte d'ENEDIS, il y a lieu de réglementer la circulation au lieu-dit la Pierre Blanche ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du 22 juin 2026 au 6 juillet 2026 inclus, la circulation de tous les véhicules sera alternée manuellement, dans le sens des points de repères décroissants, au lieu-dit la Pierre Blanche.

ARTICLE 2 : Les dépassements des véhicules légers et poids lourds sont interdits, quelles que soient les voies laissées libres sur l'emprise du chantier. Cette interdiction de dépasser sera matérialisée par les panneaux B3.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire de restriction, de protection du chantier et de déviation est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise SPIE Citynetwork le Bignon.

ARTICLE 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de Remouillé.

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjudant-Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Aigrefeuille Sur Maine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Remouillé, le jeudi 4 juin 2026

Le Maire,

Jérôme LETOURNEAU





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

803534063

cerfa

N° 14024*01

Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : BRILLAULT Prénom : Florence

Dénomination : SPIE Citynetwork Le bignon Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : TSA 70011
Chez Sogelink

Code postal 6 9 1 3 4 Localité : DARDILLY CEDEX Pays : France

Téléphone 0 2 4 0 6 7 6 8 8 6 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : spie-cn-le-bignon-d@demat.sogelink.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : la Pierre Blanche

Code postal 4 4 1 4 0 Localité : REMOUILLE

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : Réalisation Branchement ENEDIS

2 intervention prévu sur la période demandé.

N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :

Date prévue de début des travaux : 2 2 0 6 2 0 2 6 Durée des travaux (en jours calendaires) : 1 5

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 1 5 Date de début de réglementation 2 2 0 6 2 0 2 6

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue

Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers <input type="checkbox"/>	véhicules légers <input type="checkbox"/>	véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>
poids lourds <input type="checkbox"/>	poids lourds <input type="checkbox"/>	poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>

Vitesse limitée à : 50 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

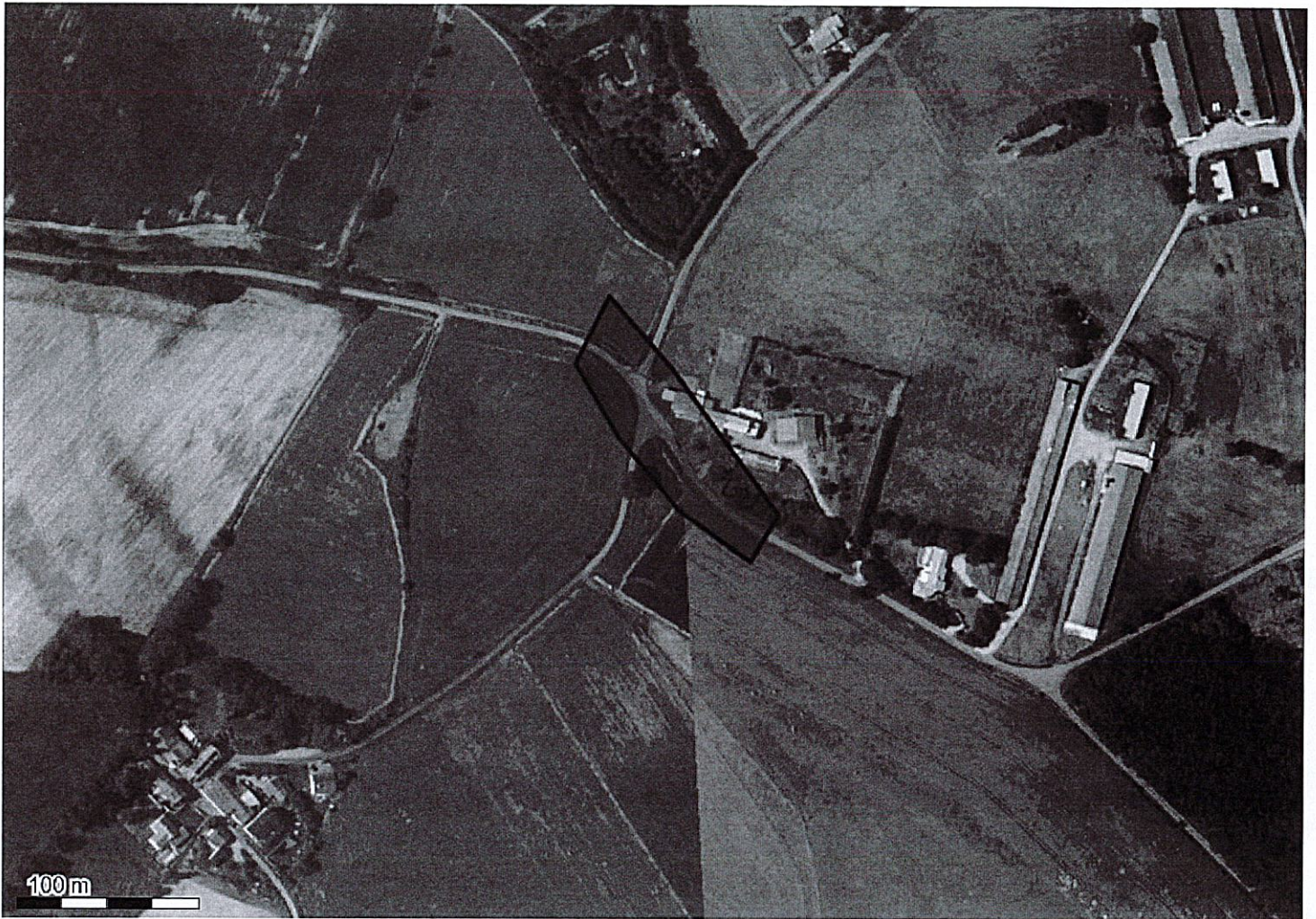
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : **DARDILLY CEDEX** Le : **0 3 0 6 2 0 2 6**

Nom : **BRILLAULT** Prénom : **Florence** Qualité :





Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>-1.37572221,47.04373919 -1.37540035,47.04337363 -1.37496047,47.04301539 -1.37443475,47.0427595 -1.37423091,47.04299345 -1.37501411,47.04371725 -1.37547545,47.0440755 -1.37572221,47.04373919</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(47.043739 -1.375722); (47.043374 -1.375400); (47.043015 -1.374960); (47.042760 -1.374435); (47.042993 -1.374231); (47.043717 -1.375014); (47.044076 -1.375475); (47.043739 -1.375722);
```

SOLUTION TECHNIQUE DE VOTRE RACCORDEMENT

Nom du client :	M OIRY	N° d'affaire :	72612721
Adresse chantier :	3 LA PIERRE BLANCHE	Commune :	REMOUILLE

Nom et fonction de la personne au rdv :

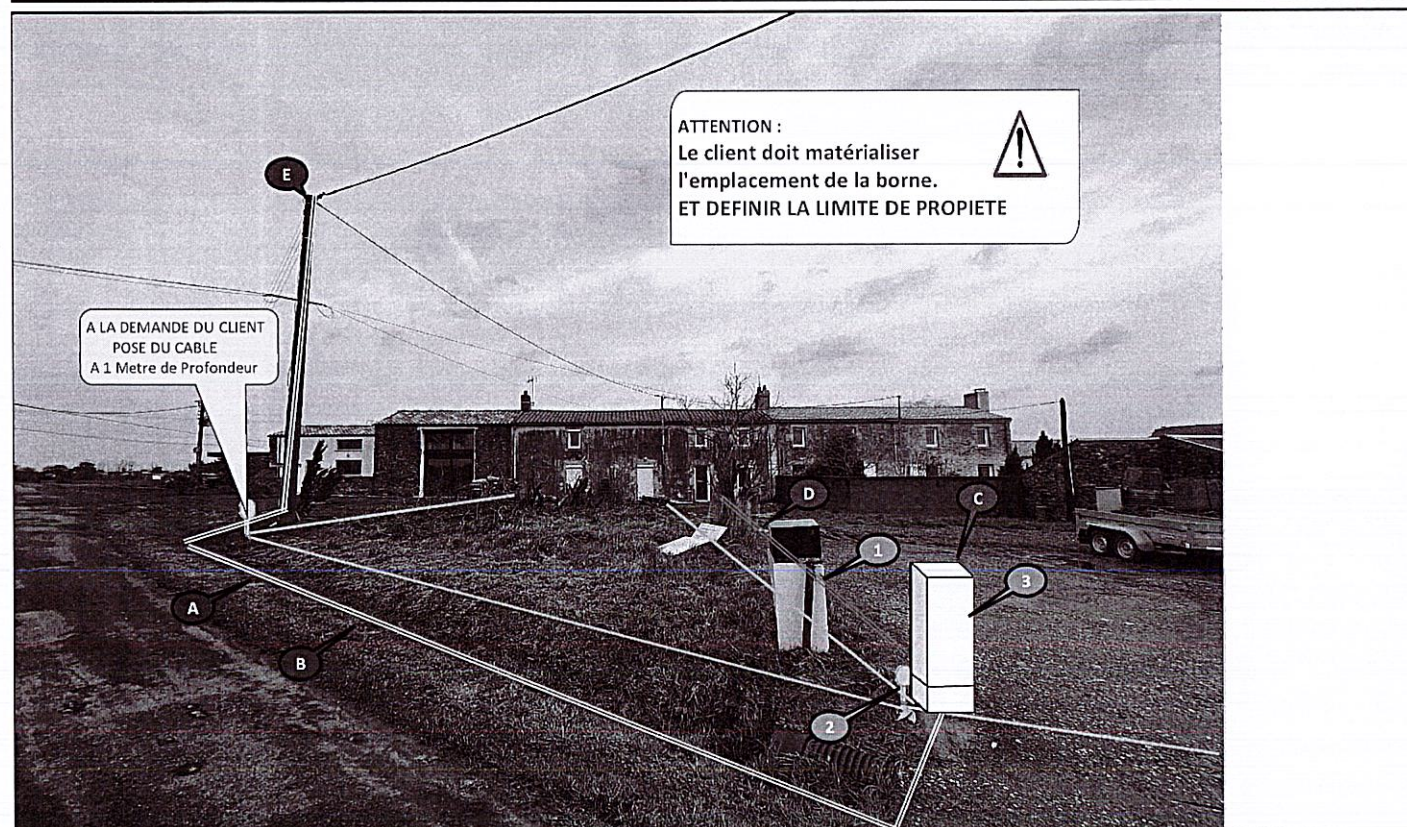
Client

Date d'emménagement :

TRAVAUX :	AS01-Branchement aéro-souterrain Type1	Type de voie (liaison réseau) :	Communale
------------------	--	---------------------------------	-----------

A charge du client :	1	• Pose d'un fourreau aiguillé de 90 ou 75 mm, dans une tranchée de 80 cm de profondeur depuis l'emplacement prévu du coffret jusqu'à l'aplomb au mur intérieur dans une goulotte dédiée	A réaliser
	2	• Présence des bornes délimitant le terrain	A réaliser
	3	• Matérialisation de l'emplacement précis du coffret (selon photo ci-dessous)	A réaliser
	4	• Prévoir l'espace disponible, entre 0.90m et 1.80m en hauteur, pour la pose du panneau (point de repère = bouton du disjoncteur)	A réaliser
	5	• Prévoir l'attestation de conformité de l'installation intérieure (Consuel)	A réaliser

A charge d'Enedis :	A	• Terrassement liaison publique
	B	• A poser : Liaison réseau 1 câble 4x 35 Alu
	C	• Pose d'un coffret au sol en limite de propriété non équipé
	D	• A poser par Enedis : Câble de liaison privative 1 câble 2x35Alu dans fourreau de ø 90 extérieur posé par le client
	E	• Réalisation B4AS sur support existant



Prévention :

Commentaires :
(Possibilité nacelle, accessibilité, autres...)

Puissance de raccordement	Version bordereau 2000-2019	Liaison réseau			Dérivation individuelle		Longueur Total	ΔU en %	Solution technique retenue :	
		Liaison A1	Aérien	Liaison A						
12 kVA	AS1 - Branchement aéro-souterrain Type 1		8	18	Cuivre 35 mm²	28	54	1,85	X	
12 kVA	Choix dans la liste				Alu 35 mm2			0,00		
							Terrassement	Mètres T1	Mètres T2	Longueur Total
								18	0	18